
Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

AUDITÉ

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

TABLE DES MATIÈRES

Au 31 décembre 2019

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 à 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 à 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Revenus auto-générés	18
Annexe B - Subventions	18
Annexe C - Projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve	19
Annexe D - Projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie	20
Annexe E - Charges d'exploitation	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme sans but lucratif Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur tire des produits de revenus auto-générés dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme sans but lucratif Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits auto-générés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, de l'actif à court terme au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, et des actifs nets aux 1er janvier et 31 décembre 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;*
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;*
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;*
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;*

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

bfr inc.

1

société de comptables professionnels agréés

Laval, le 4 mars 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A137846

t 450-664-2880

f 450-664-3631

2400, Michelin,

Laval (Qc) H7L 5C3 — Canada

bfrca.com

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Revenus auto-générés (annexe A)	547 134	535 882
Subventions (annexe B)	244 841	218 260
Subvention de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve (note 12) (annexe C)	396 250	350 000
Subvention de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie (note 12) (annexe D)	150 000	-
	1 338 225	1 104 142
Charges		
Charges d'exploitation (annexe E)	726 100	731 033
Charges d'exploitation du projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve (note 12) (Annexe C)	402 003	362 888
Charges d'exploitation du projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie (note 12) (Annexe D)	137 978	-
	1 266 081	1 093 921
Excédent des produits sur les charges avant autres produits	72 144	10 221
Autres produits		
Intérêts	965	906
Excédent des produits sur les charges	73 109	11 127
Actifs nets au début	160 728	149 601
Actifs nets à la fin	233 837	160 728

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

BILAN

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	208 316	134 369
Comptes clients	79 322	73 158
Subventions à recevoir (note 3)	11 178	16 773
Frais payés d'avance	11 027	6 865
	309 843	231 165
Dépôt	23 954	23 954
Immobilisations corporelles (note 4)	73 508	40 711
Actif incorporel amorti (note 5)	1 360	3 023
	408 665	298 853
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	80 483	58 951
Subventions reportées (note 8)	34 000	43 412
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	3 867	3 505
	118 350	105 868
Dette à long terme (note 9)	26 716	10 660
Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles (note 10)	29 762	21 597
	174 828	138 125
ACTIFS NETS		
Non affectés	233 837	160 728
	408 665	298 853

Les notes font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jérôme Daoust (Aug 5, 2020 09:39 EDT)

, administrateur

, administrateur

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	73 109	11 127
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	(8 835)	(5 199)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 517	7 369
Amortissement de l'actif incorporel	1 663	1 146
	81 454	14 443
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	7 389	31 212
	88 843	45 655
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 314)	(34 313)
Acquisition d'actif incorporel	-	(4 169)
Dépôt	-	(23 954)
	(48 314)	(62 436)
Activités de financement		
Dette à long terme	20 000	15 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 582)	(835)
Subvention afférente aux immobilisations corporelles	17 000	16 000
	33 418	30 165
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	73 947	13 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	134 369	120 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	208 316	134 369
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	208 316	134 369

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie sont présentés à la note 11.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

1. STATUT

L'organisme est un organisme sans but lucratif constitué le 6 décembre 2006 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Cet organisme est également constitué comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il exploite une entreprise d'économie sociale situé à Montréal, sans aucune fin de gains pécuniers pour ses membres.

Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ) est une entreprise d'économie sociale qui gère les projets environnementaux novateurs améliorant la qualité de vie des citoyens-nes par le verdissement, l'agriculture, la propreté et un service intégré d'enlèvement de graffitis. À travers ses différents projets, YQQ favorise l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et l'engagement de la collectivité.

Ses objectifs sont les suivants :

Offrir aux citoyens de Montréal un service de revitalisation urbaine, notamment par l'enlèvement des graffitis;

Protéger et embellir les surfaces murales;

Développer de nouvelles stratégies de revitalisation, d'embellissement et de gestion des surfaces murales;

Promouvoir la sauvegarde et la gestion saine de l'environnement;

Accroître la participation des citoyens aux efforts de sauvegarde et de revitalisation;

Mobiliser l'ensemble des citoyens autour de solutions et d'alternatives profitables pour toute la communauté;

Réduire le sentiment d'insécurité vécu par la population devant le vandalisme par le graffiti;

Améliorer le cadre de vie général;

Offrir à des jeunes un lieu d'implication social et professionnel modulé selon leurs besoins;

Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

a) Revenus auto-générés

Les produits des revenus auto-générés sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

b) Subventions

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportées et comptabilisées aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes. Les subventions reçues à titre de dotation sont comptabilisées à titre d'augmentation directe de l'actif net dans l'exercice au cours duquel elles sont encaissées.

APPORTS EN BIENS ET SERVICES

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services qui contribuent directement et indirectement au maintien de l'oeuvre. Les apports en biens sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces éléments peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

VENTILATION DES CHARGES

L'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur présente ses charges regroupées par projet : projet divers, projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve et projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie.

Les salaires sont séparés en fonction des heures travaillées pour chaque projet. Les charges de location des points de services du projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve sont imputées dans ce projet en raison des obligations qu'impose la Ville de Montréal de tenir trois points de services différents pour ce projet. Des charges de location sont imputées dans le projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie en raison des obligations qu'impose la Ville de Montréal de tenir un point de service différent pour ce projet. Les frais d'administration sont imputés aux projets de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie à l'encontre d'un revenu auto-généré d'un montant équivalent en fonction des attentes. Les autres charges sont séparées entre les projets en fonction des factures et de la nature des dépenses.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux ou période</u>
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	33,33 %

ACTIF INCORPOREL AMORTI

Le logiciel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 55 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les subventions afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	16 773	64 449
Subventions (annexe B)	244 841	218 260
Subvention de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve (annexe C)	396 250	350 000
Subvention de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie (annexe D)	150 000	-
Subventions encaissées au cours de l'exercice	(796 686)	(615 936)
Solde à la fin	11 178	16 773

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	120 099	66 091	54 008	32 162
Équipement	20 208	3 963	16 245	7 826
Matériel informatique	5 627	2 372	3 255	723
	145 934	72 426	73 508	40 711

5. ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	4 169	2 809	1 360	3 023

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 30 000 \$, portant intérêt au taux de 9,45 %.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	6 876	4 500
Salaires et vacances à payer	36 203	34 717
Sommes à remettre à l'État	37 404	19 734
	80 483	58 951

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	Solde au début	Reçues	Constatées à titre de produits	Solde de fin
	\$	\$	\$	\$
Subventions :				
Projet de verdissement de l'usine 51	43 112	-	(43 112)	-
Projet de jardin communautaire BP Tétreaultville	300	-	(300)	-
Crédits régionaux de santé publique	-	54 000	(22 500)	31 500
Achats de matériel informatique	-	2 000	-	2 000
Bonification des services	-	500	-	500
	43 412	56 500	(65 912)	34 000

9. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
	\$	\$
Emprunt à terme, remboursable par versements mensuels de 451 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,34 %, échéant en septembre 2026	30 583	14 165
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 867	3 505
	26 716	10 660

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	3 867
2021	4 079
2022	4 302
2023	4 537
2024	4 786
2025 et suivantes	9 012

10. SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	21 597	10 796
Subvention reçue de PME-Montréal	17 000	16 000
Subvention constatée à titre de produit dans l'exercice (amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles (annexe B))	(8 835)	(5 199)
Solde à la fin	29 762	21 597

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	(6 164)	(52 483)
Subventions à recevoir	5 595	47 676
Frais payés d'avance	(4 162)	(1 960)
Créditeurs et charges à payer	21 532	(1 469)
Subventions reportées	(9 412)	39 448
	7 389	31 212

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Au cours de l'exercice 2019, l'organisme a signé une convention avec la Ville de Montréal concernant une contribution monétaire totale de 1 528 750 \$ pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2022 (328 750 \$ pour le 1er exercice et 400 000 \$ pour les 3 suivants). L'entente a été renouvelée pour les 3 premiers mois de l'exercice 2019 pour un montant de 67 500 \$. Selon cette convention, l'organisme doit tenir une comptabilité distincte montrant l'utilisation des sommes versées par la Ville de Montréal à l'organisme. L'annexe C présente les revenus et les dépenses détaillés pour le projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve.

Au cours de l'exercice 2019, l'organisme a signé une convention avec la Ville de Montréal concernant une contribution monétaire totale de 303 000 \$ pour la période du 11 février 2019 au 31 décembre 2020 (150 000 \$ pour le 1er exercice et 153 000 \$ pour l'exercice suivant). Selon cette convention, l'organisme doit tenir une comptabilité distincte montrant l'utilisation des sommes versées par la Ville de Montréal à l'organisme. L'annexe D présente les revenus et les dépenses détaillés pour le projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie.

L'organisme loue des locaux dont les baux viennent à échéance respectivement en mars 2019 et en décembre 2022. Les versements minimums futurs, totalisant 46 140 \$, s'établissent comme suit :

	\$
2020	31 632
2021	23 335
2022	17 280

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et de sa dette à long terme.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Annexe A - Revenus auto-générés		
Ville de Montréal - Arrondissement (enlèvement de graffitis)	235 956	218 051
Facturation de services	227 330	231 555
Revenus d'administration	74 438	52 500
Articles promotionnels	4 575	4 818
Activités spéciales et autres	2 922	2 790
Création murale	1 913	26 168
	547 134	535 882
Annexe B - Subventions		
Autres subventions	114 961	67 233
Subventions salariales	74 777	77 158
Subvention projet Direction Santé Publique	42 500	48 045
Fonds RUI	3 768	4 355
Ville de Montréal - Fonds Murale	-	8 770
Subvention d'Hydro-Québec	-	7 500
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles (note 10)	8 835	5 199
	244 841	218 260

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Annexe C - Projet de l'Éco-quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve		
Subvention		
Ville de Montréal - Éco-quartier MHM (note 12)	396 250	350 000
Charges d'exploitation du projet		
Salaires et charges sociales	266 658	237 324
Frais d'administration	59 438	52 500
Fournitures et petits équipements	35 956	29 059
Loyer	17 579	17 595
Télécommunications	6 546	6 914
Honoraires professionnels	3 293	3 090
Frais d'événements	3 054	956
Assurances	2 500	2 500
Frais de bureau	1 829	2 457
Entretien du local et des équipements	1 491	474
Cotisations	1 196	3 443
Électricité et chauffage	1 110	2 070
Frais de représentation et de déplacement	526	676
Cartes société de transport de Montréal (STM)	512	1 272
Frais de matériel roulant	244	163
Publicité et promotion	71	193
Honoraires muralistes	-	1 800
Poste et messagerie	-	117
	402 003	362 603
Perte nette du projet	(5 753)	(12 603)

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Annexe D - Projet de l'Éco-quartier Rosemont-La Petite-Patrie		
Subvention		
Ville de Montréal - Éco-quartier RPP (note 12)	150 000	-
Charges d'exploitation du projet		
Salaires et charges sociales	94 899	-
Frais d'administration	15 000	-
Loyer	13 881	-
Fournitures et petits équipements	4 959	-
Frais de bureau	1 495	-
Publicité et promotion	1 238	-
Télécommunications	1 222	-
Électricité et chauffage	1 049	-
Cotisations	849	-
Frais de représentation et de déplacement	791	-
Imprimerie	515	-
Entretien du local et des équipements	492	-
Formation	456	-
Cartes société de transport de Montréal (STM)	368	-
Assurances	358	-
Taxes et permis	222	-
Frais d'événements	185	-
	137 978	-
Surplus net du projet	12 022	-

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Annexe E - Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	437 343	504 454
Fournitures et petits équipements	175 035	124 921
Honoraires professionnels	25 207	7 439
Honoraires muralistes	18 077	40 131
Frais de matériel roulant	16 666	13 715
Cotisations et formation	8 370	9 576
Assurances	6 477	4 340
Publicité et promotion	4 708	5 232
Entretien du local et des équipements	3 514	1 628
Frais d'événements	3 490	1 624
Télécommunications	2 926	2 108
Taxes et permis	1 517	2 034
Frais de représentation et de déplacement	993	2 657
Cartes société de transport de Montréal (STM)	865	479
Frais de bureau	787	1 202
Frais de réunion et d'assemblée	572	404
Mauvaises créances	275	-
Poste et messagerie	42	85
Imprimerie	-	14
Frais bancaires	949	265
Intérêts sur dette à long terme	1 107	210
Amortissement des immobilisations corporelles	15 517	7 369
Amortissement de l'actif incorporel	1 663	1 146
	726 100	731 033






États financiers au 31 décembre 2019

Final Audit Report

2020-08-05

Created:	2020-08-05
By:	Jérôme Daoust (manon-berube@lafond.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAT3T_-8UfwBAdv0Cgw-8S_HbmqvNcWX6-

History

-  Document created by Jérôme Daoust (manon-berube@lafond.ca)
2020-08-05 - 1:36:55 PM GMT- IP address: 184.160.157.64
-  Document emailed to Jérôme Daoust (jerome-daoust@lafond.ca) for signature
2020-08-05 - 1:37:33 PM GMT
-  Email viewed by Jérôme Daoust (jerome-daoust@lafond.ca)
2020-08-05 - 1:39:11 PM GMT- IP address: 67.69.76.74
-  Document e-signed by Jérôme Daoust (jerome-daoust@lafond.ca)
Signature Date: 2020-08-05 - 1:39:34 PM GMT - Time Source: server- IP address: 67.69.76.74
-  Signed document emailed to Jérôme Daoust (manon-berube@lafond.ca) and Jérôme Daoust (jerome-daoust@lafond.ca)
2020-08-05 - 1:39:34 PM GMT